



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 31
Votants : 37
Date convocation : 1^{er} février 2024
Date d'affichage : 1^{er} février 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le sept février,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France,
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

Etaient présents : (31) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (6) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Claude KRIEGUER, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Sylvain SARAGOSA

N°2024/002	MODIFICATION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR L'ORGANISATION INTERNE DES PROCEDURES DE MARCHÉS PUBLICS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les règlements délégués de la Commission européenne fixant les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et aux contrats de concession pour les années 2024 et 2025, publiés au JOUE du 16 novembre 2023.

Vu la délibération n°2021/68 prise par le Conseil Communautaire en date du 9 juin 2021,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et contrôle de gestion en date du 23 janvier 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 29 janvier 2024,

Vu le projet de règlement intérieur modifié ci-joint,

Considérant les règles édictées par le Code de la Commande Publique et autres textes en vigueur, relatifs aux marchés publics, ainsi que la jurisprudence en matière de contentieux des contrats administratifs et particulièrement des marchés publics,

Considérant que, dans une volonté de retranscrire ces mêmes règles dans un document synthétique nommé règlement portant sur l'organisation interne des procédures de marchés publics de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, à destination de ses élus et agents, validé lors du conseil communautaire en date du 9 juin 2021,

Considérant les nouveaux seuils revus à la hausse par la Commission Européenne, pour l'ensemble des marchés publics à passer sur les années 2024 et 2025, comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

	2022-2023	2024-2025
MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DES POUVOIRS ADJUDICATEURS CENTRAUX	140 000 euros	143 000 euros
MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DES AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS	215 000 euros	221 000 euros
MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DES ENTITÉS ADJUDICATRICES ET MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ	431 000 euros	443 000 euros
MARCHÉS DE TRAVAUX ET LES CONTRATS DE CONCESSIONS	5 382 000 euros	5 538 000 euros

Ces seuils seront intégrés dans l'organisation des procédures des marchés publics passés par la C3PF, et dans son règlement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

INTÈGRE les nouveaux seuils européens et applicables sur les années 2024 et 2025, dans le règlement portant sur l'organisation interne des procédures de marchés publics de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin



REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-200073013-20240207-DEL IB2024_0